

Conseil de gestion de l'UFR de philosophie

Séance du Mardi 23 septembre 2025

Etaient présent.e.s :

Collège A

Bessone Magali
Giocanti Sylvia
Laugier Sandra
Marquer Eric
Morel Pierre-Marie
Quiviger Pierre-Yves

Collège B

De Calan Ronan
Marchand Stéphane
Rateau Paul

Administration

Jourdin Stéphane
Padovani Ouafae

Etudiants, membres titulaires

Bestauros Nicolas
L'Utile Shane
Rouyer Céleste

Etudiants, membres suppléants

Blanchet Emilien
Borry Balthazar

Personnalités extérieures

Arnaud Denis
Delattre Michel
Grellard Christophe

Invités

Chomenidis Statis
Saraceno Marco

Etaient représenté.e.s

Ayse Yuva représentée par Paul Rateau
Mathieu Frerejouan représenté par Stéphane Marchand

1. Informations

. Point sur la rentrée :

Pierre-Yves Quiviger précise que la rentrée se passe bien, malgré les problèmes rencontrés par les collègues des bureaux de scolarité liés aux paramétrages des nouvelles maquettes de diplômes.

Il convient également de signaler le départ fin août de Clovis Rimbault, gestionnaire de scolarité du Master 1. Ouafae Padovani a accepté de reprendre la gestion Master 1 dans l'attente d'un recrutement qui est en cours.

2. Approbation du compte rendu du conseil du 20 juin 2025

Résultat du vote : 6 ne prennent pas part au vote

Le reste des voix est pour

Le compte rendu est adopté.

3. Répartition de l'enveloppe pédagogique

Pierre-Yves Quiviger rappelle au conseil que le montant de l'enveloppe pédagogique est défini par le central et qu'elle est répartie au sein de l'UFR. Il n'est pas possible de l'augmenter au sein de l'UFR.

Pierre-Yves Quiviger passe en revue les différentes fonctions et les primes afférentes.

S'agissant de la nouvelle licence philosophie-anglais, il n'y aura pas de prime cette année, il faudra en revanche y réfléchir pour la prochaine année universitaire.

Dans le cas de la licence philosophie-droit, la rémunération est plus élevée en raison du nombre important de dossiers à examiner durant la phase d'inscription.

Stéphane Marchand fait remarquer que la rémunération en histoire s'élève au double de celle de la philosophie.

Pierre-Yves Quiviger rappelle que le budget de l'UFR d'histoire représente le double de celui de la philosophie, ce qui n'est en effet peut-être plus vraiment cohérent avec l'écart entre le nombre d'étudiants en histoire et en philosophie aujourd'hui. Mais il est difficile pour le central de revenir sur des acquis et de faire une mise à plat.

Le conseil de gestion valide la répartition proposée.

4. Nombre d'étudiant(es) par groupe en master

Pierre-Yves Quiviger rappelle que les effectifs normaux ne doivent pas correspondre à ce qu'on observe dans certains cours, par exemple 85 étudiants ; un plafond pourrait être défini en conseil de gestion, comme pour la licence.

Shane L'Utile pense que le problème résulte davantage du nombre d'auditeurs libres que du nombre d'inscrits.

Pierre-Yves Quiviger rappelle que la création de groupes supplémentaires n'est pas à l'ordre du jour et souligne qu'en master il y a de gros déséquilibres entre les spécialités. Globalement le nombre d'inscrits permettrait, avec une répartition homogène des étudiant.e.s, de ne pas avoir de problème de sureffectif dans certains cours.

Les auditeurs libres constituent un problème, mais il faut différencier ceux qui sont inscrits de ceux qui ne le sont pas. C'est à cette deuxième catégorie que les enseignants doivent demander de quitter les cours.

Emilien Blanchet souligne qu'il convient de penser aux étudiants qui préparent les concours et qui peuvent se décourager. Ne pourrait-on pas augmenter le nombre de places ? Pierre-Yves Quiviger indique qu'il faut ensuite trouver des salles adaptées et que, par ailleurs, il faut quand même que les enseignants aient des conditions de travail (correction de copies, par exemple) qui restent comparables.

Paul Rateau précise qu'il est difficile de prévoir à l'avance les cours qui connaîtront le plus de succès.

Pierre-Yves Quiviger rappelle que la mission de l'équipe pédagogique est de proposer la meilleure offre pédagogique. De plus nous venons de renouveler les maquettes de diplômes.

Enfin, il faut penser à la charge qui repose sur les enseignants dont les thèmes de cours ont le plus de succès. Il s'agit de réfléchir sur une offre qui soit cohérente et soutenable pour les étudiants.

Magali Bessone suggère de donner la priorité aux étudiants inscrits dans la spécialité du cours.

Ouafae Padovani soulève le problème des salles, et souligne qu'il est moins facile de trouver des grandes salles contrairement à la licence.

Ronan de Calan se déclare favorable à l'instauration d'une souplesse tant que l'enseignant ne se trouve pas submergé.

Pierre-Yves Quiviger estime que la situation n'est pas si différente qu'en licence où il y existe un nombre limite d'inscrits auquel est appliqué une tolérance. Les étudiants doivent pouvoir travailler dans des conditions comparables quel que soit le niveau.

La question est de savoir si l'on peut aligner la licence 3 sur le master, malgré la question de l'étiage normal.

Ouafae Padovani précise qu'en pratique la limite est fixée à 55 étudiants, mais qu'il serait préférable que le conseil se prononce officiellement sur ce nombre.

Magali Bessone souligne la différence avec la licence 3 qui est organisée en groupes, et non en séminaires. Les étudiant.e.s n'ont souvent pas le choix entre plusieurs groupes pour une même matière. S'ils préfèrent la philosophie politique à la philosophie du droit, il y a mécaniquement plus d'étudiant.e.s dans l'unique séminaire de philosophie politique.

Pierre-Yves Quiviger propose de fixer la limite à 50 étudiants sauf accord écrit de l'enseignant pour un dépassement.

Le conseil approuve.

Paul Rateau témoigne du nombre important d'étudiants inscrits à son cours de licence 2.

Pierre-Yves Quiviger pense qu'il faut accepter des étudiants supplémentaires dans le seul cas où des étudiants partent pour rejoindre un autre groupe.

Pierre-Marie Morel évoque les effectifs de la préparation à l'Agrégation qui s'élève à 120 inscrits.

Pierre-Yves Quiviger confirme que c'est le nombre d'inscrits qui a été fixé.

5. Point sur les chaires junior

Pierre-Yves Quiviger informe le conseil que le dispositif des chaires juniors arrive à son terme.

Il informe également le conseil qu'il a découvert sur Odysée la publication d'une chaire conçue entre l'IHPST et la section de droit privé de l'Ecole de droit de la Sorbonne sur le thème « intelligence artificielle et droit » dont les enseignements ne concernent pas seulement la philosophie bien que cette chaire soit annoncée comme relevant de la philosophie-épistémologie (sections 17 et 72). Par ailleurs, il ignore la composition du comité.

Pierre-Yves Quiviger pense également que le CCS aurait dû être saisi, et précise que ce poste relevant des sections 17 et 72 ne sera pas affecté à l'UFR de philosophie.

En outre, deux problèmes doivent être signalés :

- La fiche Odysée indique comme composante secondaire d'enseignement la Maison de la Philosophie, ce qui n'a aucun sens
- la part de la philosophie est assez modeste dans le descriptif des enseignements

Ronan de Calan attire l'attention sur le fait qu'il sera difficile de contester la titularisation d'une chaire junior dans quelques années et qu'il y aura donc un professeur des universités en philosophie à Paris 1,

qui sera le premier sans lien avec l'UFR. Les deux précédents philosophes recrutés sur des chaires junior, dans le cadre de l'ISJPS, ne l'ont pas été en philosophie.

Pierre-Yves Quiviger précise que la dotation versée aux universités ne permettra pas la titularisation de toutes les chaires.

Pierre-Marie Morel soulève la situation d'inégalité qui existe avec les maîtres de conférences, il convient que le conseil de gestion s'exprime.

Sandra Laugier précise que l'UFR n'a pas été saisie du fait qu'elle est contre par principe. Il est donc normal que le conseil n'ait pas eu à se prononcer. En revanche, l'IHPST aurait pu prévenir de la démarche et la direction d'UFR et la présidence du CCS. Cela aurait été une manière de faire plus collégiale.

Pierre-Yves Quiviger confirme que l'UFR n'est en effet pas concernée.

Eric Marquer estime que le conseil est fondé à se prononcer eu égard aux règles démocratiques de nomination.

Ronan de Calan estime que ce poste créé par l'IHPST devra avoir des conséquences sur les recrutements futurs.

Pierre-Marie Morel précise que cet enseignant non choisi par l'UFR souhaitera un jour intégrer l'équipe enseignante de l'UFR.

Pierre-Yves Quiviger demande au conseil de réfléchir sur une formulation et sa modalité de communication, soit dans le compte rendu du présent conseil soit dans un courrier. Un courrier va être envoyé à la directrice de l'IHPST – il figure en annexe du présent compte rendu.

Sandra Laugier se demande s'il existe une unanimité sur cette chaire au sein de l'IHPST.

Ronan de Calan estime que l'on doit s'en tenir au point de vue de l'UFR.

6. Proposition de modification de la maquette philosophie-économie

. en ce qui concerne le master

Magali Bessone présente la modification et souligne que la modification la plus importante concerne le master.

La technique quantitative, obligatoire, et qui a lieu trois fois par semaine s'avère incompatible avec l'emploi du temps de philosophie.

Nicolas Bestauros confirme la lourdeur de la maquette.

Le conseil approuve la demande de modification.

. en ce qui concerne la licence

Magali Bessone précise que les étudiants se trouvent à suivre moins d'heures de philosophie morale que les autres étudiants. L'idée serait d'ajouter au cours de philosophie politique pris en charge par l'Ecole d'économie, le cours de philosophie morale de 3 heures suivis par tous les étudiants de philosophie.

Cette modification créera 25 étudiants supplémentaires, ce qui rendra nécessaire la création d'un groupe supplémentaire.

Pierre-Yves Quiviger rappelle qu'il faudra attendre 2027, la mise en place des nouvelles maquettes devant se faire à coûts constants.

Nicolas Bestauros insiste sur le lien très fort qui existe entre la philosophie morale et le diplôme.

Pierre-Yves Quiviger demande s'il serait envisageable de substituer la philosophie morale à l'épistémologie, pour un semestre.

Nicolas Bestauros précise qu'il y a au semestre 1 comme au semestre 2 un cours d'épistémologie en économie et en philosophie.

Sandra Laugier soulève le problème de l'ajout d'un groupe pour une licence particulière alors qu'il y a des demandes similaires dans tous les diplômes.

7. Désignation du responsable du master histoire de la philosophie

Le conseil valide la candidature de Charlotte Murgier.

8. Questions diverses

. Règlement de contrôle des connaissances

Sylvie Piaulet de la coordination des sciences demande la communication des RCC en L1-L2

Pierre-Yves Quiviger demande la vérification de la mise à jour des RCC dans le cadre de la mise en place des nouvelles maquettes.

. Ouverture du centre La Chapelle

Pierre-Yves Quiviger informe le conseil que le bâtiment semble prêt à ouvrir en janvier 2026.

. Modalités d'évaluation en master

Shane L'Utile soulève la disparité de la notation des mini-mémoire qui pose un problème d'équité. Il demande que les modalités d'évaluation soient indiquées sur les brochures et les EPI.

Paul Rateau indique que le mini-mémoire peut poser problème lorsqu'il y a un nombre important d'étudiants, ce que l'enseignant ne peut pas savoir à l'avance.

. Problèmes d'inscription dans les mineures de licence 3

Emilien Blanchet indique qu'il n'y a pas eu d'inscriptions dans les mineures.

Pierre-Yves Quiviger précise que ce problème est lié aux nouvelles maquettes. Il va être réglé rapidement.

. Coupure de l'accès aux livres du silo du CTELS pour des raisons budgétaires

Stéphane Marchand demande s'il est possible de soumettre une demande à la direction de la Bibliothèque de la Sorbonne.

Pierre-Yves Quiviger demande à Stéphane Marchand de préparer la demande. Un courrier est adressé à la directrice de la BIS. Il figure en annexe.

La séance est levée à 18h00.

ANNEXES :

Texte

chaire

junior

IHPST

Le conseil de gestion de l'UFR de philosophie, réuni le 23 septembre 2025, déplore vivement la

publication récente, portée par l'IHPST, d'une chaire de professeur junior relevant des sections 17 et 72 et fléchée « philosophie de l'IA » (intitulé du poste : « Autonomie et agentivité humaine dans le contexte de l'IA (Agentivité – IA – AIA) »). Cette chaire sera hébergée au sein de la section de droit privé de l'Ecole de droit de la Sorbonne. Le Conseil rappelle qu'une majorité s'est déjà exprimée dans l'UFR contre la création des chaires junior, tant en conseil qu'en assemblée générale. Une telle publication de poste, sans consultation du Comité consultatif scientifique ni de la direction de l'UFR, nuit à la qualité des relations entre l'UMR et l'UFR et brouille la visibilité des recrutements en philosophie au sein de l'université Paris 1, sur le moyen et le long terme.

Texte

BIS

Le conseil de l'ufr exprime sa consternation suite à l'interruption depuis le 27 juin 2025 des communications par la Bis des ouvrages de son fonds hébergé au Ctles. Ce sont plus de la moitié des ouvrages conservés par la Bis, dont un grand nombre ne sont disponibles ni en version numérique ni dans aucune autre bibliothèque universitaire française, qui sont de ce fait inaccessibles.

Cette décision, prise à la suite des récentes restrictions budgétaires, constitue une entrave majeure pour la communauté des chercheurs et chercheuses en philosophie et notamment des doctorants et doctorantes. Le conseil appelle à une reconsidération de cette décision par la présidence de l'Université et la direction de la BIS afin que la communauté scientifique de l'Université retrouve accès à des livres qui constituent leur outil de travail le plus essentiel. Il souhaite rappeler le caractère fondamental des bibliothèques et de l'accès à la documentation pour les études et la recherche en philosophie et exprime sa plus vive inquiétude quant aux coupes budgétaires qui affectent le fonctionnement de la BIS et sa pérennité.

Adopté par le conseil du 21 octobre 2025